

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE**

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:**

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 septembre 2016, le Règlement 258-16 relatif à un emprunt de 339 200 \$ pour défrayer les coûts d'acquisition d'un camion 2017 équipé d'un système mécanisé à chargement latéral et d'une benne destiné à l'enlèvement des matières résiduelles.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau du secrétaire-trésorier de sa municipalité aux heures d'ouverture, ainsi qu'au siège social de la MRC de Bellechasse, sis au 100, Mgr Bilodeau à St-Lazare entre 8 h 00 et 16 h 30.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 4^{ième} jour du mois d'octobre deux mille seize.



Anick Beaudoin, directrice générale
Secrétaire-trésorière
